



AID-www.aid97400.re

Rapport financier AID 2020

1°) Adhérent-e-s d'AID

Etat des adhésions au 31/12/2020

• 43 personnes

Résidence habituelle	Total	Adhérents par paiement	Adhérents par activité
Réunion	16	11	05
Hexagone	27	27	-
Total	43	38	05

ayant fourni les 90 Mercis nécessaires ou l'équivalent de 6 heures d'activité au bénéfice d'AID.

2°) Comptes 2020

Le trésorier présente les tableaux de comptes et détaille les soutiens financiers apportés par AID à des actions ou à des associations amies.

Dépenses totales 2020:	156.146,55€	
dont Militance	108.128,80€	69 %
Remboursement Emprunts	13.211,00€	08 %
Solidarité	34.806,75€	22 %

Recettes totales 2020:	155.709,47 €
dont Dons	149.208,00 €
Emprunts	6.501,47 €

Résultat année 2020: - 437,08 €

Solde de la trésorerie au 1/1/2016:	16.273,62 €
Solde de la trésorerie au 1/1/2017:	6.748,15 €
Solde de la trésorerie au 1/1/2018:	7.915,78 €
Solde de la trésorerie au 1/1/2019:	13.397,24 €
Solde de la trésorerie au 1/1/2020:	4.436,60 €
Solde de la trésorerie au 1/1/2021:	3999,52 €

Solde des emprunts au 1/1/2016:	27.897,61 €
Solde des emprunts au 1/1/2017:	33.737,45 €
Solde des emprunts au 1/1/2018:	33.545,00 €
Solde des emprunts au 1/1/2019:	30.679,09 €
Solde des emprunts au 1/1/2020:	13.211,00 €
Solde des emprunts au 1/1/2021:	6.501,47 €

Les recettes en euros de l'année additionnées au report de l'année précédente couvrent nos dépenses du fait que nous ajustons strictement nos engagements à nos réserves financières disponibles et aux nouveaux montants apportés par nos donateurs dont nous remercions la générosité.

Un gros effort de remboursement des emprunts a permis de les diviser par 2. Nous espérons achever la tâche en 2021.

Nous n'avons pas d'engagements pouvant nous conduire à un déficit, pas de salarié, pas de local à demeure.

Le système du Merci fonctionne en interne de manière satisfaisante. Notre "tarif horaire d'activité" est depuis le 1/1/2020 à 15 Me/h et par conséquent la cotisation minimale 2020 était de 90Me

Prévisions pour 2021-2022 :

Une analyse plus poussée de la législation fiscale nous a permis de découvrir que suite au développement du crowdfunding nous étions désormais autorisés à fournir à nos donateurs (DGFIP 2012, actualisation 2017) des contreparties dont la valeur pouvait atteindre 25% de la valeur du don, avec, pour les individus, un plafond annuel de 69€. Donc pour un don annuel net à AID de 276€ en euros, nous pourrions attribuer 25% soit 69€ en crédit en Merci à chaque donateur.

La cotisation 2020 de 6 heures d'activité est revenue à 90 Mercis provenant soit de 6h minimum d'activité soit d'un montant de dons éventuellement majorés de 25 % atteignant ce montant, soit d'une combinaison des deux.

Les Mercis pourront être transférés à un-e autre adhérent-e comme précédemment. Ils pourront être cédés à AID sous forme de don défiscalisable.

Il est rappelé que les dons à l'occasion de participations aux activités communes organisées par AID sont défiscalisables à 66% mais sans prime.

Enfin, nous rappelons que nos collectifs permettent à nos adhérents de faire des dons à destination d'activités diverses : solidarité envers des personnes en difficulté financière (CDS974), activités sociales et écologiques (ALERTE974), activités culturelles (ALTER'ART)

Rappel sur la qualité d'adhérent d'AID :

a) il n'est pas nécessaire d'être adhérent pour participer aux activités citoyennes d'AID

b) la qualité d'adhérent s'obtient soit en étant proposé par le bureau soit en lui faisant une demande, en acceptant de respecter les statuts d'AID, en étant accepté par la commission d'adhésion (bureau + commissaires) et en contribuant en monnaie interne, le Merci, à raison de la contrevaletur de 6 heures de travail par an soit désormais 90 Mercis.

c) les Mercis s'acquièrent soit en travaillant pour AID à des tâches acceptées par le bureau et valorisées à 15 Me/heure, soit en faisant des dons en euros à AID qui valent au donateur une prime de 25% de la valeur du don plafonnée à 69€ par an par personne. Plus une défiscalisation de 66% du montant du don.

d) AID soutient financièrement des collectifs normalement autogérés qui doivent permettre aux bonnes volontés de mettre en pratique les idées que nous essayons de mettre en partage, en récoltant l'argent de donateurs pour les financer.

La philosophie d'AID est de favoriser au maximum le partage entre ses adhérents et sympathisants et de privilégier l'action directe, en circuits courts, comme le proclame notre devise : "association d'éducation populaire tournée vers l'action"